

N° 234/2023

Organisme

DEPARTEMENT

LOIR-ET-CHER

CANTON

ROMORANTIN-LANTHENAY

COMMUNE

ROMORANTIN-LANTHENAY

DECISION

Objet : Commande publique/marchés publics – Réhabilitation de réseaux rue des Papillons
Marché 2023.08

Le Maire de la Ville de Romorantin-Lanthenay ;
Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération du conseil municipal de Romorantin-Lanthenay en date du 16/07/2020 portant **délégation** d'attributions au Maire de Romorantin-Lanthenay ;
Vu le code de la commande publique et notamment les articles L 2123-1 et R 2123-1-1° ;
Vu le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés publics de travaux ;
Considérant le marché relatif à la réhabilitation de réseaux, rue des Papillons ;
Considérant l'attribution du marché au groupement SOA/TELEREP, dont le **mandataire** est domicilié 1 allée Marius Berliet, zi Saint Malo à Esvres (37320), pour un montant ttc de 256 674,00 euros (213 895,00 euros ht).

- DECIDE -

Article 1 : Un marché est passé avec le groupement SOA/TELEREP pour la réhabilitation de réseaux, rue des Papillons.

Article 2 : La dépense en résultant est inscrite au budget de l'exercice en cours, à savoir un montant ttc de 256 674,00 euros (213 895,00 euros ht). Ce montant se **répartit** de la manière suivante :

- SOA : 130 070,40 euros ttc (108 392,00 euros ht)
- TELEREP : 126 603,60 euros ttc (105 503,00 euros ht)
- L'entreprise SOTRAP est déclarée comme sous-traitant pour un montant de 39 263,64 euros ht

Article 3 : La Direction Générale des Services et M. le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'**exécution** de la **présente** décision.

Article 4 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr>

A Romorantin-Lanthenay, le 04/10/2023

Le Maire,



M. Jeanny LORGEUX

Le Maire, Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis au représentant de l'Etat le :

05 OCT. 2023

Publié ou notifié le :

05 OCT. 2023

Date de mise en ligne sur le site internet :

11 OCT 2023